

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/14/2022041613/justel>

---

Dossier numéro : 2022-07-14/19

## Titre

14 JUILLET 2022. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la communauté française pour assurer la mise en oeuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 19-08-2022 page : 62968

Entrée en vigueur : 19-08-2022

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). Le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en oeuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins, entre en vigueur le 1er septembre 2022.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.